



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE  
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

# Compte rendu de la table ronde

## « L'environnement naturel, paysager et patrimonial du projet Rhônergia »

**Lieu :** Salle des visites de Sault-Brénaz

**Date et horaire :** Le mardi 12 décembre 2023, de 19h à 21h30

**Intervenants, maître d'ouvrage :**

- **David ZAJACZKOWSKI**, attaché à la Direction Générale Industrie, CNR
- **Franck PRESSIAT**, Responsable du pôle environnement - Direction de l'Ingénierie et Grands Projets, CNR

**Participants :**

- Agence de l'eau : **Isabelle EUDES**
- Commission locale de l'eau (CLE) et chargée de projet du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Basse Vallée de l'Ain : **Béatrice LEBLANC**
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné : **Amandine MAISSE**
- France Nature Environnement (FNE Ain) : **Marjorie LATHUILLIERE**
- Ligue de protection des oiseaux (LPO) : **Joël ALLOU**
- LO PARVI : **Raphaël QUESADA**
- Office français de la biodiversité (OFB) : **Pascal ROCHE**
- Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses affluents (SR3A) : **Mickaël LEGALL**
- Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) : **Nicolas LAMOUREUX**

**Garants de la concertation :** Jacques ARCHIMBAUD et Jean-Michel TORNARY, CNDP

**Modératrice :** Aurélie PICQUE, PARIMAGE

***Ce document est un compte-rendu synthétique. Il est accompagné d'une vidéo replay, disponible sur le site de la concertation [Les vidéos et replays \(concertation-rhonergia.fr\)](https://concertation-rhonergia.fr) et sur la chaîne YouTube de la concertation : [Concertation Rhôneergia - YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...).***

## Sommaire

Introduction.....	4
Tour de table.....	4
Débat .....	6
ANNEXES.....	12
<i>ANNEXE 1 : Béatrice LEBLANC, Commission Locale de l'Eau</i> .....	12
<i>ANNEXE 2 : Marjorie LATHUILLIERE, FNE Ain</i> .....	15
<i>ANNEXE 3 : Joël ALLOU, LPO</i> .....	16
<i>ANNEXE 4 : Raphaël QUESADA, LO PARVI</i> .....	18
<i>ANNEXE 5 : Pascal ROCHE, OFB</i> .....	20
<i>Annexe 6 : Mickaël LEGALL, SR3A</i> .....	21
<i>ANNEXE 7 : Nicolas LAMOUREUX, ZABR</i> .....	24

## Introduction

**Jacques ARCHIMBAUD, garant de la concertation**, introduit la réunion en précisant le thème de la réunion. Il s'agit d'une table ronde sur les possibles impacts du projet Rhôneergia sur l'environnement naturel, paysager et patrimonial. Plus précisément, il s'agit d'interroger les impacts sur les qualités des sols, des paysages mais aussi du patrimoine et les mesures proposées pour les éviter, réduire ou compenser.

Il indique que cette table ronde s'inscrit dans un ensemble de réunions visant à éclairer le grand public sur six problématiques spécifiques qui ont pour objectif de préparer les réunions publiques prévues à Saint-Romain-de-Jalionas et Loyettes.

La table ronde d'aujourd'hui est un échange entre les participants et le maître d'ouvrage, à savoir la Compagnie nationale du Rhône (CNR), afin de faire progresser les éléments qui permettront à l'État de statuer sur la poursuite des études du projet Rhôneergia.

**Aurélié PICQUE, modératrice**, précise que la table ronde est filmée et sera rendue publique sur le site du projet afin de la rendre accessible au grand public. Dans ce sens, elle ajoute que l'enjeu de cette table ronde est d'être le plus intelligible possible pour le grand public afin de l'éclairer sur ces problématiques.

Elle indique que la réunion est divisée en deux parties. La première est un tour de table des intervenants qui présentent les organismes aux noms desquels ils s'expriment et également un premier propos liminaire en lien avec la thématique de la table ronde. La deuxième partie est un débat entre les différentes parties.

## Tour de table

**Isabelle EUDES, Agence de l'eau**, précise en premier lieu le rôle de cet organisme ; Les agences de l'eau sont des établissements publics d'Etat. Leur objectif est d'accompagner l'amélioration de l'état des eaux douces et marines. Elles agissent comme outils financiers mais aussi comme soutien à des projets allant dans le sens des missions de l'Agence. Elle ajoute que la politique de l'agence est le fruit d'une collaboration avec les collectivités locales et s'inscrit dans des documents de planification.

Concernant le projet Rhôneergia, elle précise que la masse d'eau sur laquelle le projet est envisagé est une des six masses d'eau naturelles du Rhône (à la différence des masses d'eau fortement modifiées). Elle ajoute que cette masse d'eau est classée en bon état et que ce bon état se traduit par de bons paramètres physico-chimiques et biologiques. À l'endroit du projet, la forme du lit est rectiligne et encaissée et l'on y retrouve des vestiges du fonctionnement naturel du fleuve caractérisés notamment par la présence de boisement sur les berges. Ce tronçon garantit une bonne fonctionnalité du fleuve, particulièrement en raison de sa riche biodiversité.

Elle indique que la non-dégradation d'une masse d'eau naturelle est un objectif protégé par la loi ; L'enjeu est de savoir comment concilier plusieurs politiques environnementales.

Elle ajoute que l'Agence de l'eau sera vigilante sur les risques de désordre et de dégradation (piégeage de sédiments, création d'un plan d'eau stagnante, mauvaise écoulement de l'eau...).

**Béatrice LEBLANC, Commission locale de l'eau (CLE), chargée de projet du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Basse Vallée de l'Ain.** L'intervention de Béatrice LABLANC est à retrouver en *ANNEXE 1*.

**Amandine MAISSE, Communauté de communes des Balcons du Dauphiné,** introduit son propos en repositionnant la Communauté de communes qui regroupe 47 communes, dont 14 communes bordent le Rhône et 80 000 habitants. Elle précise enfin que plusieurs installations de CNR se trouvent sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

La Communauté de commune (CC) des Balcons du Dauphiné porte une volonté de traiter les défis environnementaux, dont celle de la préservation de l'eau. Elle est compétente dans 27 de 47 communes dans le domaine de la gestion des cycles de l'eau en régie directe entrant dans le cadre des compétences de la directive GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation).

Les enjeux identifiés par la CC concernent la préservation des confluences présentes sur le territoire de la collectivité et de la baisse niveaux des nappes phréatiques en aval du barrage. Les questions des sédiments et du réchauffement de l'eau sont également des problématiques pouvant affecter la CC.

Elle ajoute que la CC est compétente dans la préservation des espaces Natura 2000. Ces derniers s'étendent sur 13 000 hectares et 36 communes. La préservation de la biodiversité est au cœur des enjeux des Balcons du Dauphiné.

Elle conclut son propos en expliquant que la CC a du mal à se positionner sur un projet dont elle mesure difficilement les impacts.

**Marjorie LATHUILLIERE, France Nature Environnement (FNE) Ain.** L'intervention de Marjorie LATHUILLIERE est à retrouver en *ANNEXE 2*.

**Joël ALLOU, Ligue de protection des oiseaux (LPO).** L'intervention de Joël ALLOU est à retrouver en *ANNEXE 3*.

**Raphaël QUESADA, LO PARVI.** L'intervention de Raphaël QUESADA est à retrouver en *ANNEXE 4*.

**Pascal ROCHE, Office français de la biodiversité (OFB).** L'intervention de Pascal ROCHE est à retrouver en *ANNEXE 5*.

**Mickaël LEGALL, Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses affluents (SR3A),** introduit son propos en précisant que sa compétence s'inscrit dans le cadre de la directive GEMAPI. L'intervention de Mickaël LEGALL est à retrouver en *ANNEXE 6*.

**Nicolas LAMOUREUX, Zone atelier bassin du Rhône (ZABR).** L'intervention de Nicolas LAMOUREUX est à retrouver en *ANNEXE 7*.

## Débat

**Aurélie PICQUE, modératrice**, invite les intervenants à répondre les uns aux autres. Dans un premier temps, elle invite la CNR à répondre de manière courte et synthétique aux interventions faites lors du tour de table.

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, souhaite répondre à propos de l'accélération de la concertation souligné par Nicolas LAMOUREUX. Il précise que la présente démarche consiste en une concertation amont et que le projet présenté n'est pas finalisé et est susceptible d'évoluer. Il ajoute également que l'ensemble des études détaillées n'ont pas encore été menées et c'est pour cette raison que certains éléments sont en cours d'étude. L'organisation de la table ronde permet justement de faire ressortir d'éventuelles problématiques qui pourraient échapper à la maîtrise d'ouvrage mais qui devront être prises en compte dans la l'étude et la réalisation du projet s'il se poursuit.

Il répond ensuite concernant la manière dont est jugé « insignifiant » ce projet vis-à-vis de la transition énergétique. Il précise que l'enjeu de ces réunions préalables est l'occasion de débattre de la dialectique entre intérêt de construire une telle infrastructure par rapport à son coût global (financier, social, environnemental, etc.). Il ajoute toutefois que le projet Rhôneergia s'appuie sur la politique énergétique nationale et les recommandations de RTE concernant la mise en place de projets de production d'énergies renouvelables : dans un contexte de pénurie anticipée pour les années à venir, toute nouvelle forme de production décarbonée est bonne à prendre. Dans ce sens, il ajoute qu'aucune infrastructure de production d'énergie renouvelable n'a, unitairement, une puissance significative. C'est la multiplicité et la complémentarité de ces infrastructures qui fait leur intérêt.

**Franck Pressiat, CNR**, précise que CNR a conscience que le tronçon prévu au projet Rhôneergia est l'un des deux derniers tronçons à écoulement libre du Rhône mais qu'ils ne sont pas vierges de toute infrastructure et activité humaine. Il ajoute aussi que les impacts potentiels du projet sur la confluence Ain-Rhône doivent fait l'objet d'une attention particulière qui feront l'objet d'études ultérieures. Cet avis scientifique sera à prendre en compte dans la réalisation, ou non, du projet.

Il ajoute ensuite que ce tronçon pâtit historiquement et naturellement d'une faible charge de fond. En effet, peu de matériaux grossiers (galets/graviers) sont présents sur ce secteur en aval du projet sauf ceux qui sont apportés par la rivière d'Ain. Il indique que le projet devra prendre en compte les enjeux de continuité sédimentaire.

Il confirme ensuite la réhausse du niveau de la ligne d'eau en amont du barrage usine du fait de la création d'une retenue. Ce phénomène exercera des influences différentes selon les secteurs. Si une partie du tronçon passait d'eaux vives à des eaux calmes profondes, la partie amont (Sault Brénaz – Lagnieu) enregistrerait un exhaussement de 20 à 30 centimètres et un ralentissement des écoulements de 20 à 30 centimètres par seconde. Elle resterait dans une dynamique d'eaux vives.

**Nicolas LAMOUREUX, ZABR**, demande aux porteurs de projet sur quelles études leurs arguments sont fondés.

**Franck PRESSIAT, CNR**, précise qu'il s'agit de diagnostics d'état des lieux en phase amont et que les hydrauliciens de CNR commencent à produire des modèles mathématiques prévisionnels. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'hypothèses et que ces dernières seront infirmées ou confirmées par les études à venir en cas de décision de l'Etat de les poursuivre.

Concernant l'accompagnement scientifique du projet, il précise que CNR a commencé des échanges avec le monde scientifique. Toutefois, il indique que cela est complexe puisque CNR n'a pas encore toutes les informations nécessaires. De plus, la phase de concertation induit le partage de toutes les informations, aux scientifiques, comme aux non-scientifiques. Il indique que les échanges avec le monde scientifique reprendront après la phase de concertation préalable, lors du début de la réalisation des études, en fonction de la décision de l'Etat.

**Nicolas LAMOUREUX, ZABR**, signifie aux garants qu'il est compliqué de débattre sur des études qui ne sont pas faites. Il ajoute qu'avec l'accélération d'un calendrier déjà serré, il doute de la possibilité de réaliser une expertise scientifique dans les délais.

Il indique ensuite qu'il est nécessaire, selon lui, de réaliser des expertises scientifiques sur les projections climatiques ; Les phénomènes de crue et de débits extrêmes doivent être pris en compte, y compris en précisant les limites méthodologiques associées.

**Raphaël QUESADA, LO PARVI**, exprime également le manque d'éléments nécessaires à la bonne réalisation d'un débat et d'une phase de concertation. Il ajoute qu'il regrette que l'Etat, lors de la prolongation du contrat de concession de l'exploitation du Rhône à CNR, ne l'ait pas modifié dans le sens d'une prise en considération des enjeux environnementaux.

Il ajoute que si le projet est faisable il n'est pas souhaitable de son point de vue. Le projet précédant a été refusé il y a 40 ans par les différents acteurs du territoire ; le projet présenté aujourd'hui le sera également par les acteurs actuels. Selon lui, le choix énergétique n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux et des impacts sur la biodiversité. Il dit ne pas comprendre le projet car, en plus de ne pas être souhaitable environnementalement, il n'est pas rentable énergétiquement ni économiquement.

**Aurélié PICQUE, modératrice**, invite les intervenants, afin de creuser ces problématiques, à aller lire le compte-rendu et regarder la vidéo de la table ronde sur le modèle économique et la rentabilité du projet Rhônergia disponibles sur le site du projet.

**Joël ALLOU, LPO**, ajoute que, bien que l'on manque de données scientifiques sur certains éléments, la CNR possède suffisamment d'expérience pour identifier l'essentiel des dégâts qu'entraînerait un tel barrage.

Dans ce sens, il demande s'il a été calculé par la CNR le nombre d'années nécessaires à la réparation des dégâts causés par cette infrastructure. Il souhaite également connaître le nombre de tonnes de béton nécessaire à l'aménagement et la provenance des matériaux nécessaires aux travaux. Il indique que ces éléments permettraient de quantifier une partie des dégâts indirects entraînés par le projet.

**Jacques ARCHIMBAUD, CNDP**, souhaite réagir concernant le calendrier de la concertation et le déroulement d'une phase de concertation préalable avant la réalisation des études. Il indique que l'engagement de la CNR quant à la consultation de scientifiques n'a pas été tenu.

Par ailleurs, il ajoute que la phase suivant la concertation préalable est celle de la réalisation des études, et non de la mise en œuvre du projet. Cela implique que les études pourront être débattues avant la décision finale de l'Etat.

Enfin, il demande à la CNR de clarifier la possibilité d'éviter, de réduire ou de compenser l'impact du projet.

**Marjorie LATHUILLIERE, FNE Ain**, indique qu'elle s'associe à l'opinion de la LPO et LO PARVI. Par ailleurs, elle souhaite préciser que toutes les énergies renouvelables ne se valent pas. Si certains projets de production d'énergie renouvelable sont peu rentables d'un point de vue énergétique, ils sont très rarement aussi impactant sur la biodiversité que les projets hydroélectriques.

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, précise que l'impact sociétal du projet se calcule aussi par la prise en considération de l'impact carbone. Il précise que ce dernier serait compensé au bout de quelques années d'exploitation.

Pour répondre à FNE, il précise que les projets hydroélectriques ont une durée de vie bien supérieure aux projets éoliens ou photovoltaïques et que les infrastructures hydroélectriques sont davantage « pilotables » permettant de mieux suivre les évolutions de la demande.

**Joël Allou, LPO**, demande-en quoi ce barrage va permettre d'accroître davantage la souveraineté qu'un projet de production d'énergie nucléaire telle que l'est la centrale de Bugey.

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, souhaite rappeler qu'il n'y a pas de lien fonctionnel entre les deux projets. Leur concomitance est dûe au besoin de production d'énergie décarbonée. De plus, la construction d'un nouveau parc nucléaire prendra un temps de construction et de mise en exploitation long durant lequel RTE précise la nécessité de recourir à d'autres moyens de production. L'équation étant très difficile à résoudre, il indique qu'il ne faut négliger aucun moyen de production d'énergie décarbonée.

**Franck PRESSIAT, CNR**, précise que la transformation d'un écosystème d'eaux vives à un écosystème d'eaux calmes ne pourra pas être compensé à l'identique sur ce secteur. Il est cependant possible d'envisager des compensations partielles ou sur des zones plus petites mais il faudra assumer une perte d'habitats d'eaux vives au bénéfice d'habitats d'eaux calmes. Il indique que le débat se situe entre la volonté de préservation du dernier tronçon à courant libre du Rhône et la volonté de produire plus d'énergie.

Aussi, il précise qu'il existe des moyens de compensation, par exemple sur les ripisylves (arbres le long des rives). Toutefois, la cicatrisation peut prendre un temps long. Cela rejoint la question de l'incidence paysagère puisque la destruction puis la repousse de certains végétaux est un processus long, mais que pour certaines formations comme les saulaies il est possible d'accélérer par des approches de génie écologique adaptées.



**Raphaël QUESADA, LO PARVI**, considère que le projet Rhôneergia n'est pas neutre vis-à-vis du projet de centrale. La CNR devra prendre en compte les impacts induits par cette centrale.

Par ailleurs, il remarque également que la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) ne semble pas possible à mettre en œuvre. Dans ce sens, il remarque que cela rentre en contradiction avec le faible délai pour réaliser le projet. Il considère que CNR et l'Etat contournent la loi pour mettre à bien le projet. Il demande une protection réglementaire forte du dernier tronçon vierge du Rhône et souhaite que CNR aille dans ce sens en refusant de mener à bien ce projet mais aussi mette en place des actions allant dans le sens de la compensation des impacts des infrastructures déjà en place.

**Joël ALLOU, LPO**, ajoute que le dossier de concertation prend en compte la phase de compensation. Toutefois, elle l'envisage dans une durée comprise entre 15 et 30 ans après le début du projet. Quid de la nature durant ces quinze années ?

Selon lui, l'incohérence du projet est résumée dans la manière dont la CNR fait fi de la nature. Or ce projet doit prendre en compte la faune, la flore mais aussi les riverains.

**Jean-Michel THORNARY, CNDP**, souhaite savoir comment les études vont prendre en compte les effets cumulés du projet de barrage avec l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires dans la centrale du Bugey.

**Franck PRESSIAT, CNR**, précise que la loi prévoit l'évaluation des effets cumulés. Il précise que CNR est en relation avec EDF dans le cadre de la concomitance des projets d'EPR et Rhôneergia.

Concernant la compensation, il précise qu'il est possible de compenser ailleurs que sur les lieux du projet. Il indique qu'il serait peut-être également possible d'envisager une mutualisation des compensations avec les autres projets alentours si cela s'avérait pertinent.

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, précise que la collaboration entre la CNR et EDF se caractérise par la signature de quatre conventions afin de favoriser les échanges et le partage des données nécessaires à la définition précise des deux projets.

**Franck PRESSIAT, CNR**, indique que les matériaux nécessaires à la construction du barrage seront cherchés le plus proche possible du site afin de réduire l'impact carbone dans un premier temps et le coût financier dans un second. Il précise toutefois qu'aucune quantité n'est encore clairement définie.

**Joël ALLOU, LPO**, insiste sur l'intérêt crucial de la précision de la provenance et des méthodes d'extraction des matériaux nécessaires à la construction.

**Nicolas LAMOUREUX, ZABR**, précise qu'il y a bien des enjeux fonctionnels cumulés entre les projets d'EPR à Bugey et le projet Rhôneergia, notamment les questions environnementales.

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, précise ce qu'est l'absence de lien fonctionnel. Cela ne signifie qu'aucun des deux projets ne dépend de l'existence de l'autre pour se développer. Toutefois, il existe des interfaces et des enjeux communs à prendre en compte et étudier du fait de leur proximité.

**Nicolas LAMOUREUX, ZABR**, souhaite que soient pris en considération les scénarios extrêmes sur le projet. Également, il indique que doivent être pris en compte les impacts sur la qualité de l'eau.

**Marjorie LATHUILLIERE, FNE Ain**, signifie son accord avec les propos de LO PARVI sur le projet de protection du secteur en remplacement du projet de barrage.

Par ailleurs, elle souhaite comprendre le calcul du bilan carbone, puisqu'il a été indiqué que la provenance des matériaux de construction n'était à ce jour pas connue.

Également, elle précise que la production d'énergie renouvelable ne doit pas se faire sans réfléchir, penser la nécessité de la protection de la biodiversité et de la réduction des impacts des projets.

**Pascal ROCHE, OFB**, exprime le fait que les berges devraient être pensées comme un moyen de pratiquer un éco-tourisme.

Il souhaite nuancer la pilotabilité du barrage que serait Rhôneenergia ; selon lui, il faut différencier les barrages « à gros réservoirs » capables de produire de l'énergie en pointe et les barrages plus petit, dits « au fil de l'eau » comme le serait le barrage du projet Rhôneenergia.

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, rappelle que deux grosses réserves d'eau sont en amont du projet (lac Léman via les barrages du Seujet en Suisse et Génissiat) et permettent, du fait de la simultanéité des besoins en énergie en Suisse et en France, de produire pendant les périodes correspondantes en bénéficiant sur l'ensemble des aménagements le long du Rhône des lâchers d'eau effectués entre le Léman et Génissiat à des heures clefs pour les consommateurs et pour l'équilibre du réseau. Le caractère pilotable de cette production est lié à la possibilité de la prévoir et la programmer pour suivre la demande nationale prévisionnelle (hors périodes de crue et d'étiage). Sur ce sujet, il est possible de se référer aux propos de RTE lors de la Réunion Publique d'Ouverture.

**Franck PRESSIAT, CNR**, précise par ailleurs que le 1er bilan CO<sub>2</sub> du projet a été réalisé très en amont dans les phases d'étude, il tend à être peaufiné par la suite. Il a principalement tenu compte de la phase de construction. L'hypothèse retenue était celle de l'approvisionnement en matériaux dans un rayon de 30 à 40 kilomètres. D'autres paramètres devront être pris en compte.

**Raphaël QUESADA, LO PARVI**, estime qu'en raison du changement climatique, le « débit constant » du Rhône n'est pas assuré.

Il mentionne par ailleurs une autre conséquence possible des travaux le long de cours d'eau, à savoir l'implantation d'espèces exotiques envahissantes, en prenant l'exemple des îles antérieurement restaurées par CNR dans lesquelles des espèces envahissantes sont apparues sur les berges malgré les précautions prises. Il explique qu'il est difficile de se débarrasser de ces espèces envahissantes une fois installées, que cela perturbe de manière durable les écosystèmes et que cette conséquence est le deuxième problème majeur pour la conservation de la biodiversité. Il indique enfin que la partie du Rhône concernée par le projet à l'étude est peu concernée par les espèces envahissantes aujourd'hui et que le projet risque de nuire à l'équilibre de la biodiversité.

**Franck PRESSIAT, CNR**, affirme que le développement des espèces envahissantes est l'une des grandes causes de dégradation de la biodiversité et que cela est une lutte permanente pour

les gestionnaires, avec ou sans travaux. Toutefois, en prenant les bonnes précautions, il est possible de limiter les impacts en phase travaux et une gestion contrôlée post-travaux (comme faite par CNR et les Gémapiens) permet également de limiter les impacts.

**Joël Allou, LPO**, rappelle quelques chiffres du dossier du maître d'ouvrage (pages 21, 35 et 49). Il préconise d'éviter l'aménagement à l'étude au profit d'autres ENR aussi développées par CNR.

**Marjorie LATHUILLIERE, FNE**, mentionne la destruction des habitats des espèces vivantes autour du fleuve générée par les travaux. Elle souscrit à ce qui a été mentionné par la LPO.

**Béatrice LEBLANC, CLE**, apporte une précision vis-à-vis des effets cumulés et indique que cette question a été prise en compte dans le cadre de l'avis délibéré de l'autorité environnementale dans le cadre de cadrage préalable sur le nouvel aménagement hydroélectrique paru le 22 juin 2023 (*NDLR : Cet avis est publié sur le site de la concertation préalable*).

Elle estime qu'une analyse préliminaire fine pourrait être conduite vis-à-vis de la construction d'implantations industrielles possibles, en particulier du fait de la proximité du Parc industriel de la Plain de l'Ain (PIPA).

**David ZAJACZKOWSKI, CNR**, précise que certaines questions et interventions n'ont pas trouvé réponse lors de la table ronde de ce soir, mais que la concertation n'est pas terminée et de fait, le débat non plus ; Il invite chacun et chacune à prolonger le débat ultérieurement.

**Jacques ARCHIMBAUD, garant de la concertation**, conclut en indiquant ce qu'il retire des échanges de la table ronde. Tout d'abord, il conseille de poursuivre les discussions sur les enjeux environnementaux et notamment le sujet des sédiments et de tenir le public informé quant au calendrier de publication des études. Puis, il mentionne la question du bilan carbone et des impacts des projets cumulés sur le territoire. Il mentionne également la relation à la quantité d'eau disponible et ce qu'il adviendra dans les années à venir à moyen et long termes. Et, il pose la question des critères de décision de l'Etat sur la poursuite ou non des études du projet Rhônergia. Enfin, le garant remercie les participants pour cette table ronde qui fournit des éléments aux futures réunions publiques, et il remercie le maître d'ouvrage qui a répondu loyalement en indiquant aussi les zones d'incertitude.

**Aurélié PICQUE, modératrice**, remercie les participants et les invite à continuer les échanges autour d'un verre de l'amitié.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Béatrice LEBLANC, Commission Locale de l'Eau

*Cette note liminaire n'a vocation qu'à identifier les enjeux du SAGE basse vallée de l'Ain en lien avec le projet Rhôneergia et à mettre en exergue les points de vigilance associés sans viser l'exhaustivité.*

*Un avis de la Commission Locale de l'Eau de la basse vallée de l'Ain sur le projet Rhôneergia sera transmis ultérieurement.*

## 1. Enjeux du SAGE basse vallée de l'Ain à prendre en considération dans le cadre du projet Rhôneergia

### 1.1 La rivière d'Ain et les Brotteaux, un patrimoine écologique exceptionnel

La rivière d'Ain, par sa dynamique fluviale encore active, en aval du barrage d'Allement jusqu'à la confluence Ain-Rhône, génère une mosaïque de milieux naturels remarquables (*pelouses sèches, forêts humides et zones humides présents dans le lit majeur*) et joue un rôle régulateur en matière d'inondations. Elle constitue **l'un des corridors fluviaux les mieux préservés du bassin du Rhône** et abrite un ensemble exceptionnel de zones humides d'importance européenne, avec des zones humides classées prioritaires au titre du SAGE.

Classée site Natura 2000, la Basse Vallée de l'Ain - confluence Ain-Rhône présente un intérêt considérable pour le maintien d'un patrimoine écologique exceptionnel qui reste cependant vulnérable (enfouissement de la nappe phréatique, fermeture progressive des pelouses sèches, ...).

### 1.2 La confluence Ain-Rhône, un site classé

Le territoire du SAGE est également concerné par le site classé du confluent Ain-Rhône au titre des paysages par décret ministériel du 3.12.90. Le site de la confluence forme un vaste delta naturel où la rivière de l'Ain se démultiplie à la rencontre avec le Rhône. Ce territoire qui héberge une mosaïque de milieux aquatiques humides, forestiers et de pelouses sèches, jouit ainsi d'une reconnaissance nationale et est aujourd'hui protégé au titre des sites classés. De ce fait, des prescriptions particulières s'imposent alors en cas de projets dans ou à proximité du périmètre. Le confluent reste **un des derniers deltas naturels actifs d'Europe**, ce qui lui confère un intérêt paysager de premier plan. Cette mouvançe est l'originalité de ce territoire, son identité paysagère et fonde sa valeur patrimoniale.

### 1.3 Une dynamique fluviale de la rivière d'Ain à maintenir et à préserver

Le maintien d'une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain pour préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations ainsi que le respect du profil en long actuel de la rivière d'Ain constituent un des enjeux majeurs du SAGE basse vallée de l'Ain. Les seuils structuraux, en majorité naturels, ont été identifiés dans le SAGE dont 2 localisés sur le Rhône. Ils ont une grande importance dans le maintien de la dynamique fluviale. En effet, ils stabilisent le profil en long de la rivière d'Ain et réduisent de ce fait les phénomènes d'incision. Les effets caractéristiques de l'enfoncement du lit sont le drainage de la nappe et la stabilisation de la rivière. Il ressort que les secteurs les plus mobiles latéralement se situent sur des tronçons peu incisés. De ce fait, à terme, ce sont les milieux annexes, garants de la diversité biologique qui sont menacés de disparaître (non-renouvellement, assèchement,...). L'incision participe également à la déstabilisation d'ouvrages tels que les ponts, les enrochements et induisent des coûts de réparation importants. Le Rhône cale la ligne d'eau et permet d'éviter ainsi la vidange sédimentaire. Cette dynamique de la confluence mérite une vigilance particulière vis à vis du projet Rhôneergia. L'objectif du SAGE est de maintenir le niveau de la ligne d'eau à 185 m NGF (suivi de la côte altimétrique du fond du lit au niveau de la confluence Ain – Rhône pour s'assurer qu'aucune incision ne soit en cours) pour un débit situé entre 20 et 25 m<sup>3</sup>/s au droit de la zone frontière entre l'Ain et le Rhône. Cette cote correspond au niveau de la ligne d'eau relevé en 1999 ; ce niveau est le plus bas depuis 80 ans, signe d'un enfoncement constant (1,5 à 3 m) avec toutefois une légère stabilisation depuis 1986.

- Plusieurs dispositions du SAGE basse vallée de l'Ain préconisent de ne pas porter atteinte au profil en long de la rivière d'Ain ou à sa dynamique locale :

- **Disposition 1-08** (*disposition de mise en compatibilité*) : « limiter les travaux dont les impacts sont susceptibles d'altérer durablement le profil en long actuel ou sa dynamique locale, notamment sur les seuils structuraux ». Le SAGE accorde une attention particulière aux seuils situés sur le Rhône, au niveau du confluent, dont la déstabilisation pourrait contribuer à une érosion régressive du lit de l'Ain.
- **Disposition 1-09** (*orientation de gestion*) : « limiter tout aménagement pouvant porter atteinte au profil en long actuel ou à sa dynamique locale ». Le SAGE souhaite limiter les aménagements pouvant porter atteinte au profil en long actuel de la rivière d'Ain, ou à sa dynamique locale résultant de la dynamique latérale de la rivière. Les différents usages et l'aménagement du territoire doivent s'adapter au fonctionnement écologique de la rivière et non l'inverse.

## 1.4 Atteinte du bon état des eaux dans les délais fixés par la DCE / le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SAGE basse vallée de l'Ain définit comme objectif de qualité à atteindre, le bon état écologique et chimique des masses d'eaux dans les délais prévus par le SDAGE Rhône- Méditerranée. Le projet Rhôneergia impacterait les derniers 26 km de Rhône en fonctionnement quasi-naturel et en bon état écologique (au sens de la DCE). Par ailleurs, ce projet va à l'encontre de l'objectif de non dégradation des masses d'eau fixée par la DCE. Le projet entraînerait un changement de nature des écoulements de la masse d'eau FRDR2004 "Le Rhône de Sault-Brénaz au pont de Jons" avec en amont le passage d'un écoulement lotique en un écoulement lentique. Plus globalement, ce projet va également à l'encontre des efforts entrepris depuis plus de 20 ans en termes de restauration écologique du fleuve.

## 2. Points de vigilance au titre du SAGE basse vallée de l'Ain vis-à-vis du projet Rhôneergia

Le tronçon visé par le projet Rhôneergia présente un lit naturel, non canalisé, non curé, et présente encore des hauts fonds naturels, des "radiers", avec un substrat de graviers et galets servant de frayères à de nombreuses espèces piscicoles lithophiles ainsi que des connexions avec l'Ain et plusieurs plus petits cours d'eau. Le tronçon présente également un fort enjeu pour le maintien de la biodiversité et des capacités d'auto-épuration des eaux en amont du champ captant de Lyon. Sur le secteur potentiellement impacté par le projet Rhôneergia, les berges sont par ailleurs naturelles hormis des protections ponctuelles au niveau de la centrale nucléaire du Bugey et du village de Sault-Brénaz en rive droite.

### 2.1 Dynamique fluviale / Transit sédimentaire

Le maintien de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain est un des enjeux majeurs du SAGE basse vallée de l'Ain, ce qui implique le maintien du profil en long actuel. Le surcreusement du lit du Rhône à l'aval du barrage pourrait provoquer notamment une incision du fleuve qui pourrait impacter le secteur de la confluence et, par érosion régressive, impacter la basse vallée de l'Ain, riche en îlots relictuelles qui seront menacées d'assèchement. La gestion du barrage s'accompagnera aussi du phénomène de marnage (à l'aval de Sault Brénaz), avec pour conséquences sur la rivière d'Ain, un phénomène d'érosion régressive. Cet abaissement du Rhône et potentiellement du secteur de la confluence pourrait induire une accélération du transit sédimentaire. L'une des principales menaces pour les habitats de la basse rivière d'Ain est l'incision de la rivière dû à un déficit sédimentaire. Si une telle dynamique se mettait en place, cela aurait des conséquences fortes sur le delta Ain – Rhône mais également plus en amont (sur un linéaire concerné qu'il faudrait estimer). Les études préalables au projet devront prendre en considération cette problématique. Le maintien du profil en long du Rhône au niveau de la confluence est donc particulièrement important pour le maintien de la dynamique fluviale et sédimentaire de la rivière d'Ain.

### 2.2 Faune aquatique / Habitats

#### Faune aquatique

Le Rhône et l'Ain présentent d'ores et déjà un enjeu très fort pour leur capacité d'accueil et de reproduction qui est diversifiée pour la faune piscicole. La connectivité piscicole est bonne sur la partie aval de l'Ain.

Concernant la faune aquatique, la diminution du transport sédimentaire par l'implantation du barrage va occasionner une perte de micro-habitats délétère pour les frayères de poissons d'eau courante et les communautés de macro-invertébrés benthiques. Le projet RhôneRégia pourrait induire une modification de la composition des peuplements piscicoles en présence étant donné que les surfaces de reproduction, de croissance et d'alimentation pour les espèces piscicoles d'eau courante diminueraient au profit des milieux favorables aux espèces dites ubiquistes ou d'eau calme.

#### **Habitats**

La remontée de la ligne d'eau induite par le barrage entraînera probablement, via la remontée associée de la nappe phréatique, une diminution du caractère xérophile, délétère sur l'habitat des pelouses sèches de la plaine. Le projet aura un impact sur les affluents, en particulier dans cette zone altérée par l'impact thermique du rejet de la centrale nucléaire du Bugey. Un tel aménagement entraînerait la banalisation et la destruction des habitats naturels le long des rives.

#### **Zones humides / Ripisylves**

Sur le périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain, la rivière d'Ain, le Rhône, la confluence Ain- Rhône et la ripisylve associée sont classés zones humides prioritaires. Le SAGE basse vallée de l'Ain accorde une vigilance particulière à la préservation des zones humides en général, et plus particulièrement des zones humides prioritaires :

- l'objectif 1 du thème 6 « Préserver les zones humides, et en particulier les zones humides prioritaires »
- disposition 6-16 (orientation de gestion) « Pour tout projet d'aménagement, d'urbanisation, d'infrastructure routière ou ferroviaire, et pour toute IOTA ou ICPE, le pétitionnaire veille à la bonne prise en compte de la préservation de la fonctionnalité des zones humides »
- disposition 6-17 (disposition de mise en compatibilité) « Préserver toutes les zones humides et en particulier les zones humides prioritaires ». De plus, l'article 6 du règlement du SAGE « préserver les zones humides prioritaires et leurs fonctionnalités » demande d'exclure toute opération ou travaux d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, de remblaiement sauf en cas de projet déclaré d'utilité publique. La suppression du corridor boisé en bordure du fleuve sur un linéaire non connu à ce jour, aura des conséquences en termes de rupture de continuité écologique et paysagère, réchauffement du micro-climat local, etc. Les marais, forêts alluviales, bras secondaires et bras morts sont de véritables réservoirs biologiques (zones de frayères et refuges pour les poissons en périodes de crue ou lors de pollutions chimiques ou vidange de barrages). Ces zones naturelles résiduelles du Rhône entre la confluence de l'Ain et Sault-Brenaz ne sont pas protégées et sont directement menacées par le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas.

### **2.3 Continuités écologiques / Transit sédimentaire**

Le projet RhôneRégia constitue un nouvel obstacle à la continuité écologique (ennoisement des surfaces, modification des vitesses et hauteur d'eau entraînant la sédimentation des fines, évolution des communautés biologiques de milieu lotique vers des communautés biologiques de milieu lentique). Quid de l'impact du barrage sur l'évolution des peuplements de macroinvertébrés benthiques du Rhône ?

En effet, la passe à poissons ne réduira que partiellement l'impact sur la circulation des poissons par rapport au cours naturel plus rapide et moins profond. La dévalaison devra être finement analysée dans le cadre des études ultérieures afin d'éviter toute atteinte aux peuplements piscicoles, d'autant plus que les solutions de turbines ichtyocompatibles adaptées ne permettraient pas des hauteurs de chute supérieures à environ 3 mètres. Il s'agira d'un point à approfondir avec l'OFB notamment. Ce tronçon du Rhône entre Sault-Brenaz et Lyon conserve une capacité de charriage de graviers. Le charriage effectif actuel est important à l'aval de la confluence de l'Ain, du fait des apports de cet affluent. Ce processus de charriage de gravier est indispensable pour la qualité des peuplements aquatiques et les échanges fleuve/nappe phréatique. La construction du barrage et de la retenue associée annulera cette capacité de charriage sur 22 km.

## **3. Conclusion**

Le secteur potentiellement impacté par le projet RhôneRégia présente de forts enjeux environnementaux. Le projet RhôneRégia va l'encontre des objectifs du SAGE basse vallée de l'Ain en termes notamment de maintien de la dynamique fluviale, du profil en long de la rivière d'Ain, de préservation des zones humides

prioritaires, des objectifs de la DCE et des efforts collectifs de restauration du fleuve mis en oeuvre depuis plus de 25 ans. La modification du lit sur 26 km, avec une retenue de plus de dix kilomètres, le curage du lit en aval de la retenue pour gagner de la hauteur de chute, et l'aménagement d'une digue en rive gauche pour contenir cette retenue, conduiront à un impact écologique et paysager. La mobilisation de l'expertise des scientifiques de la ZABR concernant la nécessité de mieux évaluer les impacts écologiques potentiels du projet RhôneRégia apparaît à ce stade indispensable afin de prendre des décisions les plus éclairées et concertées possibles.

## *ANNEXE 2 : Marjorie LATHUILLIERE, FNE Ain*

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à notre demande de participation à cette première table ronde alors que nous n'étions pas prévus parmi les invités, initialement, mais la thématique de ce soir est au coeur de nos préoccupations. En effet, FNE – France Nature Environnement – de l'Ain (ex-FRAPNA) est une association de protection de la nature qui agit depuis plus de 50 ans pour défendre le vivant et les ressources naturelles.

Déjà dans les années 1980, à l'époque du projet de barrage dit « de Loyettes » et, plus récemment en 2019, lors du débat public en vue de la prolongation de la concession du Rhône au bénéfice de la CNR, FNE a toujours affirmé son opposition à tout projet de nouveau barrage sur ce secteur, une des dernières zones non aménagées du Rhône, là où le fleuve conserve son plein débit dans son lit naturel et là où la masse d'eau est en bon état écologique, ce qui n'est le cas que sur 20 % de l'étendue du fleuve.

Concernant les aspects purement énergétiques, les divers scénarios proposés par RTE (Réseau de Transport d'Electricité en France) dans « Futurs énergétiques 2050 » ne donnent qu'un rôle très mineur au développement de nouveaux projets hydroélectriques.

De fait, il existe des alternatives autrement plus efficaces, qui doivent être au coeur de cette concertation, à commencer par l'amélioration du parc existant (y compris les usines actuelles du Rhône) sans parler du recours à d'autres sources électrogènes ou de la rationalisation de la consommation électrique.

Sur ce point qui fera l'objet d'une autre table ronde, je rappellerai une conclusion de FNE Auvergne Rhône-Alpes : « La poursuite de l'équipement hydroélectrique de nos cours d'eau jusqu'à son terme n'amènerait qu'une contribution insignifiante à la transition énergétique mais causerait des dommages irréversibles à la biodiversité. »

La transition énergétique n'exige donc en rien les effets dévastateurs qu'un nouvel aménagement sur le Rhône aurait sur la dynamique du fleuve, les milieux naturels et les espèces associées, au niveau du Rhône lui-même mais également bien au-delà, par la circulation amont / aval des sédiments et des espèces, par les échanges avec les annexes fluviales ou encore par la nappe d'accompagnement. C'est l'objet de nos échanges de ce soir.

Rappelons, aussi terrible que cela puisse paraître, que le dérèglement climatique n'est « qu'une » des 5 causes de l'effondrement du vivant identifiées par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), équivalent du GIEC pour la biodiversité. La Vie subit les effets des activités humaines alors qu'elle est indispensable pour répondre à tous nos besoins : nous nourrir, nous vêtir, nous loger, nous soigner, fabriquer et utiliser les objets de notre quotidien, etc... sans compter les services écosystémiques immatériels apportés par la nature.

Les quelque 15 000 sources scientifiques compilées par l'IPBES ne laissent aucune place à l'ambiguïté : tous les indicateurs sont dans le rouge. Pour ne citer que quelques exemples :

- Les 3/4 de l'environnement terrestre ont été significativement modifiés par l'action humaine.
- 87% des zones humides présentes au 18ème siècle ont été perdues en 2000.
- Le taux actuel d'extinction des espèces dans le monde est 10 voire 100 fois supérieur à la moyenne des 10 derniers millions d'années.
- Environ 9 % des espèces terrestres mondiales ont un habitat insuffisant pour leur survie à long terme, si leur habitat n'est pas restauré.

En résumé, pour l'IPBES : « La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier »

Face à cette urgence, la préservation du vivant devrait donc structurer les décisions et, pour cela, être prise en compte au tout premier niveau dans les arbitrages des politiques publiques au lieu d'être systématiquement réduite au rôle de variable d'ajustement, quand tous les autres intérêts ont été servis...ainsi que l'illustre parfaitement le projet qui nous réunit aujourd'hui. Dans la séquence ERC, n'oublions pas qu'il y a avant tout le E de Eviter.

L'Agence de l'eau, les collectivités et l'ensemble des acteurs en charge de la politique de l'eau ne ménagent pas leurs efforts pour améliorer l'état des masses d'eau. Pourtant, aujourd'hui, moins de la moitié de nos cours d'eau sont en bon état et l'objectif des deux tiers pour 2027 apparaît, dès aujourd'hui, très ambitieux. En cause, les pollutions, en particulier diffuses (telles que les intrants et phytosanitaires d'origine agricole ou les substances dangereuses industrielles) mais aussi et surtout, dans notre région, l'artificialisation des cours d'eau, de leur lit et de leurs débits ainsi que les ruptures de continuités écologiques et sédimentaires.

La réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique aggraverait la situation et s'opposerait « au principe de non-détérioration des masses d'eau » inscrit dans le SDAGE, dans la Loi et dans la Directive Cadre sur l'Eau.

En 2010, déjà, les 20 objectifs d'Aichi pour 2020 prônaient la sauvegarde et la restauration du patrimoine naturel. Si, par le passé, des projets délétères pour le vivant ont pu être réalisés par manque d'anticipation des impacts sur la biodiversité et l'environnement en général, cela ne saurait être le cas aujourd'hui. Nous savons que les conséquences d'un nouveau barrage sur le Rhône seraient dramatiques, irréversibles et non compensables.

A titre d'exemple, l'efficacité à la montaison de la meilleure des passes à poissons la mieux entretenue est inférieure à l'absence d'obstacle et, pour la dévalaison, il ne reste que le passage à travers les turbines interdisant aujourd'hui la colonisation du Rhône par les Anguilles et les Aloses au-delà du confluent avec l'Isère.

Il est donc totalement anachronique d'envisager un tel projet.

**Pour ces raisons, et d'autres encore, à l'heure de donner notre avis sur l'opportunité du projet Rhonergia, FNE estime totalement inopportun d'envisager un nouvel aménagement sur le Rhône, compte-tenu des connaissances et des enjeux actuels.**

### *ANNEXE 3 : Joël ALLOU, LPO*

Parler du projet Rhonergia dans son environnement naturel, paysager et patrimonial c'est parler du Rhône et en particulier d'une partie de ce fleuve peu domestiqué et qui a échappé aux vicissitudes des temps modernes.

Pour aborder le sujet de ce soir, il faut savoir se laisser cueillir par le fleuve. Sur plusieurs kilomètres il déroule son cours derrière une végétation parfois dense, parfois plus clairsemée, parfois bordée par des prairies ou des champs. On le devine avant de le découvrir. Mémoire des hommes et de notre histoire, le fleuve a été façonné pour nos besoins, au fil du temps, sans que ses écosystèmes en soient bouleversés.



On trouve sur les lieux du projet une faune et une flore multiples et complexes, un lieu spécifique pour une biodiversité riche qui trouve des conditions adaptées.

Aujourd'hui tous les scientifiques nous indiquent l'urgence d'agir et de transformer nos choix de société.

Les études démontrent que les bouleversements climatiques et la disparition d'une partie importante et croissante des espèces vivantes sont le résultat des pressions anthropiques.

Nous savons aussi avec certitude que la destruction et l'artificialisation des milieux naturels sont des causes majeures de l'état catastrophique du vivant. Cette destruction et artificialisation représentent 30% de la perte de la biodiversité et parmi les causes de celle-ci, la rectification ou la fragmentation des cours d'eau par les barrages.

Parler d'environnement naturel lorsqu'on projette de redresser, reprofiler, recalibrer, bétonner, bref détruire, n'est certainement pas compatible avec la préservation des milieux.

Présenter ce barrage comme un projet nécessaire à notre souveraineté, qui permettrait d'assurer la transition énergétique, alors qu'il va s'ajouter aux autres modes de production d'énergie (fossiles, fissiles) et aux 18 barrages au fil de l'eau déjà présents sur le fleuve, plus le barrage de Génissiat, soit 7 barrages sur 140 km dans notre région, est une erreur grave.

Sous son aspect respectueux de l'environnement, Rhôneenergia est un concentré de ce que l'on peut faire de pire à la biodiversité de par sa conception et son implantation.

L'idée même de ce projet est une aberration qui sous-estime les effets délétères des changements climatiques en cours. On oublie par ailleurs de préciser qu'il faut maintenant faire beaucoup d'efforts de réhabilitation pour réparer les dégâts causés par la construction des barrages.

Un exemple : « comment est-il possible que restaurant les îles et les îlots du Rhône des dégâts causés par le barrage de Pierre-Bénite, vous puissiez sans hésitation projeter la construction d'un nouveau barrage sur la seule zone encore indemne de ce fleuve ».

Un fleuve n'est pas juste une machine, une force hydraulique, une source d'énergie, mais un écosystème fragile donc sensible à la moindre des atteintes. Ces paysages variés accueillent le vivant. Il nous offre une certaine qualité de vie, et la beauté est un axe dont nous avons tous aujourd'hui cruellement besoin.

On ne peut évoquer l'environnement qu'il soit naturel, paysager, patrimonial en le réduisant à une annexe du projet mais en le plaçant comme la condition siné-qua-non de la réalisation ou non de celui-ci.

Notre opposition à ce projet inutile résulte principalement de la destruction de la biodiversité qu'il va engendrer.

L'équilibre des écosystèmes est déjà précaire et il va encore se dégrader dans les prochaines années. Dans ce corridor de vie (25 km), nous avons un impératif de protection. Nous n'avons nul besoin d'un énième barrage alors que des solutions alternatives existent.

Les conséquences des travaux prévus sont nombreuses sur les biotopes. Les ripisylves seront par exemple détruites. On ne remplace jamais un milieu naturel. Il suffit de se rendre sur des barrages existants pour le constater. Et vous le savez d'ailleurs puisque vous reconnaissez l'impact important d'un barrage sur la biodiversité et que vous tentez différents programmes de restauration pour « réparer » les dégâts occasionnés par certains aménagements.

- Voyez-vous à l'opposé de la bétonisation, du recalibrage, du reprofilage etc., nous opposons la préservation des écosystèmes fluviaux naturels.
- À l'opposé de l'affirmation « cet ouvrage sera le dernier barrage au fil de l'eau car c'est la dernière zone propice pour le faire », nous affirmons justement la nécessité de protéger cet endroit dont les écosystèmes sont préservés et sa sanctuarisation ;
- A la vision tronquée par des arguments fortement discutables justifiant la construction de ce

barrage, nous vous proposons une vision moderne, soucieuse des impératifs actuels de protection d'une nature menacée et qui n'oublie pas l'humain ;

- A la vision dominante sur le vivant, nous opposons une vision conciliante et respectueuse qui s'entreprind avec le fleuve et non contre lui.

Nous vous demandons en fait de réfléchir réellement sur l'opportunité de ce projet et des solutions à faibles conséquences.

A la Lpo nous sommes la voix de cette biodiversité tellement abîmée, exploitée, détruite. Ce « vivant » qui vous demande instamment d'arrêter un massacre programmé.

Vous êtes concessionnaire de la gestion du Rhône et vous affichez vos intentions sur votre site pour un aménagement responsable du fleuve et pour la protection de la nature, vous êtes donc les garants du fleuve et vous êtes les responsables pour les générations futures des impacts qu'entraîneront la réalisation de ce funeste projet Rhônergia.

Je vous remercie.

#### *ANNEXE 4 : Raphaël QUESADA, LO PARVI*

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N° AURA 2023-AS-067**

**Séance du 5 décembre 2023**

**Avis d'auto-saisine du CSRPN sur le projet de construction d'un barrage hydroélectrique sur le Haut-Rhône « projet Rhonergia »**

Le CSRPN, réuni en commission géographique Alpes-Ain le 14 novembre 2023, puis en séance plénière le 5 décembre 2023, a examiné le projet de construction d'un barrage hydroélectrique sur le Haut-Rhône, dénommé « Rhonergia », entre Saint-Romain-de-Jalionas (38) et Loyettes (01) aux environs du PK 40.

**Considérant que :**

- 1** – cet aménagement qui impacterait les derniers 26 km de Rhône en fonctionnement quasi-naturel et en Bon Etat Ecologique (au sens Directive Cadre Européenne sur l'Eau), soit moins de 5 % des 545 km français du fleuve, n'augmenterait que de 1% la production de l'ensemble des aménagements hydroélectriques CNR déjà existants sur ce fleuve (4 058 MW installés contre 40 pour ledit projet) ;
- 2** – ce barrage serait implanté à environ 5 km à l'amont de la confluence Ain-Rhône, l'un des derniers deltas naturels intracontinentaux d'Europe encore actifs (site classé) ;
- 3** – ce barrage serait implanté à environ 5 km à l'aval de la centrale nucléaire de St. Vulbas (futur site EPR...) dont les rejets d'eaux chaudes se feraient dans des eaux calmes de la retenue et non plus dans des eaux courantes, alors même que les prélèvements se feraient dans le même réservoir de l'ordre de 20 millions de m<sup>3</sup> (dans un contexte de projections climatiques défavorables en termes de température et de quantité d'eau en étiage) ;
- 4** – ce tronçon du Rhône entre Sault-Brénaz et Lyon conserve une capacité de charriage de graviers. Ce linéaire d'environ 50 km est le plus long qui présente encore cette caractéristique sur le fleuve, les différents ouvrages cloisonnant fortement la continuité sédimentaire ailleurs. Le charriage effectif actuel est important à l'aval de la confluence de l'Ain, du fait des apports de cet affluent. Ce processus de charriage de gravier est déterminant pour la qualité des peuplements aquatiques (fond non colmaté pour accueillir les frayères des poissons d'eau courantes et le peuplement d'invertébrés benthiques typique du fleuve) et les échanges fleuve/nappe phréatique, garants d'une ressource en eau abondante et de qualité. La construction du barrage et de la retenue associée annulera cette capacité de charriage sur 22 km ;
- 5** – en raison de la faible hauteur de chute dans l'usine hydroélectrique (environ 5 m), il est prévu de surcreuser le lit du Rhône à l'aval du barrage (environ 1,7 m) ce qui provoquera une altération supplémentaire de la capacité de charriage, une incision du fleuve et par conséquent un abaissement des nappes phréatiques d'accompagnement. De plus, le non-renouvellement de la charge de fond, par

effet du barrage, pourrait même aggraver l'incision (progressive à partir du pied de l'ouvrage). En effet, alors qu'il est indiqué qu'une passe à poissons serait installée, rien n'est précisé quant à la continuité hydro-sédimentaire ;

**6** – cette incision affectera le secteur de la confluence ainsi que le tronçon du Rhône à l'aval de la confluence et, par érosion régressive, la basse vallée de l'Ain, deux secteurs de plaines alluviales riches en îlots relictuelles qui seront menacés d'assèchement ; ces deux plaines qui sont identifiées en ZNIEFF et classées en Natura 2000, abritent de nombreuses espèces protégées. Il héberge notamment les dernières populations de Flûteau nageant connues sur le fleuve. Pour les animaux, outre les Chiroptères dont toutes les espèces sont protégées, au moins 20 autres espèces sont concernées : 2 mollusques ; 2 insectes ; 1 amphibien ; 1 chélonien ; 10 oiseaux dont le Petit gravelot, pour lequel les populations seront affectées en période de reproduction et quatre mammifères terrestres, dont le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe inféodées strictement à ces habitats. L'aménagement du fleuve risque de provoquer la disparition de l'Ombre commun comme cela a été le cas pour l'Apron du Rhône. La retenue va noyer les ruisseaux phréato-karstiques dont au moins un abrite une population d'écrevisses à pattes blanches. Les annexes fluviales jouent aussi un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial rhodanien amont ; elles constituent des sites de reproduction pour certaines espèces de poissons du fleuve et d'alimentation pour leurs juvéniles ; elles servent aussi d'abris pour les invertébrés et les poissons en cas de perturbations du cours d'eau et contribuent ainsi aux capacités de résilience de l'hydrosystème fluvial ;

**7** – le secteur qui serait mis en retenue par le projet de barrage comporte plusieurs petites îles qui abritent des boisements alluviaux à Saule blanc et Peuplier noir de grand intérêt et encore pleinement fonctionnels (bien connectés à la nappe phréatique et régulièrement inondés), ce qui est devenu exceptionnel sur le Rhône. Ces forêts sont inscrites à la Directive 92/43/CEE en tant qu'habitat prioritaire et constituent un enjeu majeur du PNA en faveur des forêts alluviales du Rhône. L'élévation de la ligne d'eau induite par le barrage impliquera l'enneigement total des îles les plus proches et donc la perte de l'état boisé et une altération forte du fonctionnement hydraulique pour celles situées plus à l'amont (stabilisation de la ligne d'eau) induisant une dérive des boisements vers d'autres communautés non typiques du fleuve ;

En outre, la remontée de la ligne d'eau induite par le barrage entraînera probablement, via la remontée associée de la nappe phréatique, une diminution du caractère xérophile, délétère sur l'habitat des pelouses sèches de la plaine. Celles-ci font l'objet d'un projet de PNA en cours de rédaction et abritent au droit du projet le foyer principal de l'Onosme pyramidale. Cette sous-espèce endémique de la vallée du Rhône est en danger critique d'extinction au niveau régional et avec un Indice de Responsabilité Conservatoire Nationale (IRCN) qualifié de « Très fort » ;

**8** – le projet présenté met en avant des « *solutions innovantes pour éviter et réduire les impacts, et d'envisager des mesures compensatoires adaptées : constitution de zones humides, reboisements anticipés, aménagements écologiques et paysagers, création d'îles et de frayères, etc.* » La CNR dispose effectivement d'une réelle expertise sur les actions de restaurations de milieux fluviaux (îlots, réactivation des marges fluviales...). Il convient toutefois d'indiquer que si ces actions de restauration donnent souvent des résultats intéressants, elles rencontrent aussi des limites sur certains sites où les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous et ne permettent jamais de retrouver les communautés originelles ;

**9** – le secteur impacté par le projet d'aménagement comporte au moins 4 corridors écologiques d'importance régionale : la trame bleue liée au fleuve et trois corridors terrestres de franchissement de la vallée. La fonctionnalité de ces quatre corridors sera inévitablement altérée : perte de continuité longitudinale sur la trame bleue et probable augmentation de la difficulté de la traversée de la vallée sous l'effet de l'élévation de la ligne d'eau et de la modification des berges (plus raides et potentiellement enrochées sur les secteurs endigués ou reprofilés) ;

**10** – la passe à poissons destinée à rétablir une hypothétique continuité piscicole, sera inefficace, car les poissons d'eaux vives se retrouveraient à l'amont de la rivière artificielle dans la masse d'eaux calmes et chaudes de la retenue ;

**11** – l'impact carbone lié à la mise en place de l'infrastructure et à sa maintenance n'est pas abordé dans le rapport présenté. Les abattages d'arbres, la déconnexion et dessèchement de la ripisylve, les émissions de méthane liés à l'accumulation de matières organiques dans le barrage, ainsi que l'ensemble des travaux liés au chantier et à la maintenance de l'infrastructure (terrassment, engins de chantiers utilisant des énergies fossiles, béton, enrochement...) puis les opérations de restauration dites écologiques et les travaux d'entretien des milieux restaurés, auront des impacts carbone cumulés significatifs.

Le CSRPN d'Auvergne-Rhône-Alpes émet un **avis défavorable** au projet de construction d'un barrage hydroélectrique sur le Haut-Rhône, dénommé « Rhonergia ».

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

#### *ANNEXE 5 : Pascal ROCHE, OFB*

L'OFB est un établissement public qui encourage les initiatives en faveur de la biodiversité et à ce titre les énergies renouvelables respectueuses de l'environnement car elles permettent de lutter contre les émissions de GES.

Ce projet ne pourra qu'impacter fortement l'environnement. Les travaux pour aménager les 20 barrages existants ont totalement modifié l'écosystème du Rhône : le Rhône courant est aujourd'hui réduit à quelques tronçons de vieux Rhône et à ce seul tronçon non aménagé où le Rhône a conservé la totalité de son débit. L'exceptionnelle biodiversité végétale et faunistique a disparu et l'abondance des espèces encore présentes est sans commune mesure avec celle d'avant aménagement.

Ce dernier tronçon non aménagé a valeur de témoin pour les générations futures, témoin de l'état d'origine, sans digues ni retenue de barrage.

Les biologistes, écologues et hydromorphologues, au vu de l'ampleur des bouleversements créés par ces 20 barrages, s'étaient opposés à la construction d'un 21 barrage à Loyettes. Aujourd'hui, le contexte du réchauffement climatique pousse à développer les EnR mais il convient de le faire avec discernement, sans détruire ce qui reste de notre environnement et de la biodiversité qui nous entoure.

Demander le sacrifice du dernier secteur naturel du Rhône pour produire un peu plus d'énergie par le fleuve engage les générations futures, car ce type d'aménagement très impactant n'est que très difficilement réversible.

A l'évidence, les conséquences de ce projet seront particulièrement importantes :

La création d'une nouvelle retenue sur le Rhône va nécessiter de détruire des ripisylves très anciennes pour consolider et surélever les berges. Les communautés d'insectes, d'oiseaux et de chiroptères vont à coup sûr être fortement impactées.

Les zones d'accélération du courant qui sont les lieux de reproduction de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés typiques du haut Rhône, vont totalement disparaître. Elles seront ennoyées dans la retenue en amont et détruites par le creusement du lit en aval. Ces espèces typiques vont donc fortement diminuer, voire disparaître, au profit d'espèces banales ou exotiques.

Le fond du fleuve sera approfondi en aval du barrage pour augmenter la chute. Les galets et galets seront déstabilisés et seront mobilisés vers l'aval en crue. Comme il n'en arrive pas depuis l'amont en raison des barrages, le lit va encore plus s'approfondir, déstabiliser les berges, assécher et faire tomber les arbres de la ripisylve.

Les affluents vont se creuser avec l'enfoncement du Rhône : Le site naturel de la confluence de l'Ain, d'une grande richesse faunistique, sera modifié avec un risque de fixation des bancs de galets latéraux. La Bourbre et la Girine vont s'inciser et les berges se déstabiliser, obligeant à des travaux de stabilisation qui vont rendre ces confluences très artificielles.

Les galets et graviers emportés par les crues vont se déposer dans le barrage de Jons et à l'entrée de Lyon, aggravant les risques d'inondation et la gestion de l'eau potable.

La qualité de l'eau ne peut que se dégrader par rapport à la situation actuelle : Le ralentissement du courant va favoriser le développement planctonique et potentiellement des cyanobactéries avec l'évolution climatique. Les eaux chaudes et les vitesses faibles des barrages favorisent ces bactéries toxiques au printemps et en été comme c'est le cas dans la Loire dans les barrages de Grangent et Villerest. Les conséquences liées à leur toxicité seraient très problématiques pour l'agglomération lyonnaise, notamment pour les activités de loisir dans le parc de Miribel Jonage et pour l'eau potable.

Le niveau de la nappe sera augmenté à l'amont du barrage et abaissée en période estivale à l'aval en lien avec le creusement du lit, avec un impact probable sur le secteur de l'Ain où la nappe s'est déjà abaissée.

#### **En conclusion :**

- Le Rhône a été dédié en quasi-totalité à la production d'énergie hydroélectrique dans le contexte des besoins énergétiques d'après-guerre, avec pour conséquence une perte très importante de biodiversité.
- Garder le dernier tronçon courant dans son état original relève de la conservation d'un patrimoine naturel historique, en plus d'éviter une perte de biodiversité supplémentaire. L'ensemble Rhône – Ain – Bourbre (+ Girondan et Amby) est exceptionnel avec 4 confluences naturelles et des linéaires importants non aménagés.
- Le risque sur la déstabilisation des fonds, y compris dans les affluents, et sur la qualité de l'eau est important et serait irréversible.
- L'aménagement des 6 PCH\* prévues dans la prolongation de la concession est une optimisation énergétique beaucoup plus respectueuse de l'environnement que d'ajouter un nouveau barrage car on ne crée pas de nouvelle retenue, et on ne détruit pas les radiers naturels très importants pour la faune aquatique.

\* Une PCH supplémentaire pourrait être aménagée sur le barrage d'Avignon (Villeneuve) même si le débit exploitable serait moindre que sur les autres.

#### *Annexe 6 : Mickaël LEGALL, SR3A*

*Cette note liminaire n'a vocation qu'à identifier les enjeux du SR3A en lien avec le projet Rhôneergia et à mettre en exergue les points de vigilance associés sans viser l'exhaustivité.*

## **1. Enjeux du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents à prendre en considération dans le cadre du projet Rhôneergia**

### **A) la rivière d'Ain et les Brotteaux, un patrimoine écologique exceptionnel**

- La rivière d'Ain, par sa dynamique fluviale encore active génère une **mosaïque de milieux naturels remarquables** (les Brotteaux, *pelouses sèches, forêts humides et zones humides présents dans le lit majeur*) et joue un rôle régulateur en matière d'inondations.
- Elle constitue **l'un des corridors fluviaux les mieux préservés du bassin du Rhône** et abrite un ensemble exceptionnel de zones humides - Classée site Natura 2000, la Basse Vallée de l'Ain - confluence Ain-Rhône présente un **intérêt considérable** pour le **maintien d'un patrimoine écologique exceptionnel** qui reste cependant vulnérable (enfouissement de la nappe phréatique, fermeture progressive des pelouses sèches, perte de la dynamique fluviale,...).

### B) la confluence Ain-Rhône, un site classé

- le confluent reste **un des derniers deltas naturels actifs d'Europe**, ce qui lui confère un intérêt paysager de premier plan.

### C) une dynamique fluviale à maintenir et à préserver

- Le maintien d'une **dynamique fluviale active** sur la rivière d'Ain pour **préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations.**

## 2. Points de vigilance

- Le tronçon visé par le projet Rhônergia présente un **lit naturel**, non canalisé, ni curé, et présente encore des hauts fonds naturels, des "radiers", avec un substrat de graviers et galets servant de **frayères** à de nombreuses **espèces piscicoles lithophiles** ainsi que des connexions avec l'Ain et plusieurs plus petits cours d'eau.
- Le tronçon présente **un fort enjeu pour le maintien de la biodiversité** et des capacités d'autoépuration des eaux en amont du champ captant de Lyon.
- Les berges sont naturelles hormis des protections ponctuelles au niveau de la centrale nucléaire du Bugey et du village de Sault-Brénaz en rive droite.

### A) Dynamique fluviale

- Le **surcreusement** du lit du Rhône pourrait impacter le secteur de la confluence ainsi que le tronçon du Rhône à l'aval de la confluence et, **par érosion régressive, la basse vallée de l'Ain**, riche en îles relictuelles qui seront menacées d'assèchement.
- Un abaissement du Rhône pourrait entraîner un abaissement du secteur de la confluence et donc une **accélération du transit sédimentaire**. L'une des principales menaces pour les habitats de la basse rivière d'Ain est **l'incision de la rivière** dû à un déficit sédimentaire. Les études préalables au projet devront prendre en considération cette problématique.

### B) Habitats / Faune/ Flore

#### i) Habitats

- Quel linéaire de **corridor boisé serait potentiellement impacté par les travaux** de reprofilage des berges. Par ailleurs, à l'aune du changement climatique, cette suppression de la ripisylve sur un linéaire non connu à ce jour interroge sachant que **15 à 30 ans seraient nécessaires pour retrouver une forêt similaire**. Quid des retours d'expérience de la CNR sur ce type de travaux de reprofilage de berges avec suppression du corridor boisé sur d'autres secteurs ?
- Le **secteur servant de retenue** dans ce projet de barrage comporte **plusieurs petites îles abritant des boisements alluviaux d'intérêt communautaire**. Ces habitats constituent un enjeu majeur du **PNA en faveur des forêts alluviales du Rhône**. L'élévation de la ligne d'eau pourra avoir des conséquences sur ces habitats entraînant un changement de communauté.
- La présence du nouveau barrage sera accompagnée du **phénomène de marnage** sur la partie aval. Les conséquences sur le secteurs de la confluence Ain-Rhône ne sont pas à négliger. Un abaissement du Rhône pourrait entraîner un abaissement du secteur de la confluence et donc une accélération du transit sédimentaire. **D'après une récente étude (cartographie des habitats du site N2000), l'une des principales menace pour les habitats est l'incision de la rivière via le déficit sédimentaire.**

- D'après la synthèse faite par le Bureau d'étude écosphère, **l'écocomplexe du Rhône en aval de la confluence de l'Ain** apparaît très intéressant sur son intégralité avec présence d'une **diversité de milieux naturels riches en espèces** (le Rhône, les lînes, les boisements alluviaux et les pelouses alluviales) et présence de peu de milieux dégradés. L'ensemble des lînes entre l'Ain et le pont de Jons est assez unique à l'échelle de l'ensemble de la vallée du Rhône, par sa diversité (âge, style morphologique, alimentation en eau...), et par sa qualité. Cet écosystème concentrant une grande diversité de milieux connectés au Rhône, **une réactualisation des enjeux concernés pour l'ensemble des groupes faunistiques et floristiques semble nécessaire.**

- D'après la synthèse faite par le bureau d'étude écosphère, **l'écocomplexe de la confluence de l'Ain** semble très intéressant sur son intégralité avec présence d'une diversité de milieux naturels riches en espèces (l'Ain, les lînes, les boisements alluviaux et les pelouses alluviales) et présence de peu de milieux dégradés. Globalement, les enjeux écologiques identifiés sont potentiellement localisés sur l'ensemble de la zone concernée : i) le long de l'Ain et de ses annexes hydrauliques ; ii) dans les boisements alluviaux bordant l'Ain ; iii) sur les pelouses alluviales partiellement embroussaillées

- la **remontée de la ligne d'eau** induite par le barrage entraînera probablement, via la **remontée associée de la nappe phréatique**, une **diminution du caractère xérophile**, délétère sur l'habitat des pelouses sèches de la plaine.

## ii) Faune / flore

- **La loutre**, espèce bénéficiant d'un plan national d'action décliné à l'échelle régionale **se trouve sur le secteur et notamment en aval de la zone d'implantation du barrage.** En effet ce secteur fait partie des **fronts de colonisation de l'espèce.** La présence de la loutre est avérée mais les effectifs semblent relativement faibles pour le moment. Quel sera l'impact de l'implantation de ce barrage sur la dynamique du front de colonisation de la loutre ?

- La **baisse du niveau d'eau en aval du barrage** aura un **effet non négligeable sur les lînes** du secteur, habitat possédant les **dernières population de Flûteau nageant** (espèce d'intérêt communautaire).

- Concernant la faune aquatique, la **diminution du transport sédimentaire** par l'implantation du barrage va occasionner une **perte de micro-habitats** délétère pour les **frayères de poissons** d'eau courante et les **communautés de macro-invertébrés benthiques**

- Le projet RhôneAria pourrait induire une **modification de la composition des peuplements piscicoles** en présence étant donné que les surfaces de reproduction, de croissance et d'alimentation pour les **espèces piscicoles d'eau courante** (telles la **truite, l'ombre, le barbeau ou le hotu** par exemple) diminueraient **au profit des milieux favorables aux espèces dites ubiquistes ou d'eau calme** (la **carpe, le brochet, la perche, le chevaie, le gardon...**).

- Les **marais, fraysères alluviales, bras secondaires et bras morts** sont de **véritables réservoirs biologiques** (zones de frayères et refuges pour les poissons en périodes de crue ou lors de pollutions chimiques ou vidange de barrages). **Ces zones naturelles** résiduelles du Rhône **entre la confluence de l'Ain et Sault-Brenaz ne sont pas protégées et sont directement menacées par le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas.**

## C) Continuités écologiques / Transit sédimentaire

- Des questions peuvent se poser sur **l'efficacité et l'attractivité de la passe à poissons** proposée puisque la **faune piscicole d'eau vive se retrouverait dans la zone de retenue constituée d'une eau calme et chaude.**

- Le dossier de concertation indique qu'**une passe à poissons serait installée**, rien n'est précisé quant à la **continuité hydro-sédimentaire.**

- ce tronçon du Rhône entre Sault-Brenaz et Lyon **conserve une capacité de charriage de graviers**, déterminant pour la qualité des peuplements aquatiques (faune piscicole, invertébrés).

- le **Rhéby** (périmètre du SR3A) abrite potentiellement encore des populations d'**écrevisses à pattes blanches** qui témoignent de sa sensibilité.

- **4 corridors écologiques d'importance régionale** se trouvent sur le secteur du projet à savoir la trame bleue liée au fleuve et 3 trames vertes de franchissement de la vallée. Un tel projet ne sera pas sans conséquence sur la fonctionnalité de ces 4 corridors.

### 3. Conclusion

- Le **secteur impacté** par le projet Rhônergia présente de **forts enjeux environnementaux**.
- Le projet **Rhônergia** va à l'**encontre des objectifs de la DCE** et des efforts collectifs de restauration du fleuve mis en oeuvre depuis plus de 25 ans.
- La **modification du lit sur 26 km**, avec une **retenue de plus de dix kilomètres**, le **curage du lit** en aval de la retenue pour gagner de la hauteur de chute, et l'**aménagement d'une digue** en rive gauche pour contenir cette retenue, sont susceptibles de conduire à un **impact écologique et paysager**.
- La nécessité de **mieux évaluer les impacts environnementaux potentiels du projet** de barrage apparaît indispensable afin de prendre des décisions les plus éclairées et concertées possibles.

#### ANNEXE 7 : *Nicolas LAMOUREUX, ZABR*

##### \_\_\_\_\_ **La ZABR**

Je représente **la ZABR, Zone Atelier du Bassin du Rhône** dont je suis coprésident avec Laurent Simon (Université de Lyon).

Personnellement, je suis directeur d'une unité de recherche sur l'eau, RiverLy, INRAE-Lyon.

Au sein de la ZABR, je coordonne (avec J.M. Olivier, CNRS) un des programmes phares sur le Rhône depuis 25 ans, qui s'appelle Rhôneco. C'est un observatoire écologique du fleuve, en particulier utilisé pour évaluer et guider les efforts de restauration, dont l'objectif défini collectivement depuis 25 ans est de retrouver un fleuve « vif et courant », avec des projets de territoires associés.

La ZABR ne représente pas tous les scientifiques du bassin (voir par exemple le positionnement du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

Néanmoins, la ZABR représente **la grosse partie des forces qui travaillent sur l'eau** sur le bassin du Rhône. Elle groupe 20 unités de recherches du bassin (CNRS, INRAE, universités...) et fédère 300 personnes (des physiciens, hydrologues, géographes, chimistes, biologistes, écotoxicologues, sociologues ...).

La ZABR est la plus grosse de 15 Zones Ateliers en France, qui constituent ensemble l' « infrastructure de recherche » nationale dédiée à l'observation des « socio-écosystèmes ». Les Zones Ateliers

\*se basent sur des observations de terrain et de long terme

\* travaillent en interaction avec tous les acteurs (état, aménageurs, collectivités, ONG, citoyens ...).

##### \_\_\_\_\_ **Positionnement ZABR**

#### **J'en viens au Rhône**

La ZABR connaît bien le fleuve Rhône, et sa trajectoire.

C'est une des « vieilles » Zones Ateliers ... qui s'inscrit dans la suite de ce qu'on appelait les « PIREN », programmes nationaux en environnement. Donc depuis plus de 40 ans, avant même la construction des barrages du Haut Rhône, déjà suivie, la ZABR observe la trajectoire du fleuve, avec des protocoles construits pour les grands fleuves. Les connaissances, qui en découlent, sont publiées dans des centaines d'articles scientifiques, très reconnus à l'international (ex : le Rhône est « un exemple » pour la « guidance » Européenne sur la question des débits « écologiques »).

**Concernant Rhonergia**, la ZABR s'est prononcée dès septembre 2023 sur le projet, en votant une note collective pour éclairer le débat. Disponible sur notre site internet, cette note reste d'actualité,



<https://www.zabr.assograie.org/positionnement-zabr-ohm-rhonergia/> et contribuera aux cahiers d'acteurs de la concertation.

Nous avons choisi de ne pas exprimer un positionnement sous forme « pour ou contre », parce que nous jugeons plus pertinent d'apporter un éclairage, cela fait partie de nos missions, sur notre domaine d'expertise scientifique (les relations eau - environnement - sociétés).

**Néanmoins, le positionnement ZABR est clairement un avertissement, avec 2 axes :**

**(1 ) avertissement sur le fait que le projet aurait des impacts environnementaux très forts dans un secteur unique.**

Une partie des impacts (résultant de la mise retenue amont, du déplacement du lit du Rhône, du creusement aval) sont certains, en partie irréversibles, et antagonistes avec les efforts des dernières décennies que j'ai mentionnés (à savoir retrouver un fleuve plus « vif et courant »).

Le secteur est unique d'un point de vue environnemental (dernier tronçon « courant » avec le débit total du Rhône, présence du site classé de la confluence de l'Ain à l'aval) et unique par sa sensibilité (rejet chaud de la centrale du Bugey dans la retenue, prise d'eau pour l'approvisionnement de Lyon à l'aval).

**(2) avertissement sur le besoin de partage d'information et d'expertise scientifique** concernant certains des impacts forts.

Cette expertise n'est pas organisée à ce jour, et l'accélération du calendrier Rhonergia la complique, notamment le « volontarisme des porteurs d'engager la décision de l'État d'ici à mi 2024 » (je cite ici les termes des porteurs du projets, CR des suivis de la concession). Au vu des enjeux forts et irréversibles, les scientifiques de la ZABR ne comprennent pas la précipitation.

### **Points à débattre**

Dans ces 5 minutes introductives, **je voudrais suggérer 3 points qu'il me semble important de débattre** aujourd'hui concernant le thème du jour (environnement), et se rapportant au besoin d'information et d'expertise scientifique

(1) la prise en compte des **projections climatiques dans les études environnementales, leurs limites** (par exemple la non prise en compte de la fonte glaciaire et des évolutions de la gestion du Léman). Les débits et températures à venir (extrêmes notamment) sont fondamentaux pour anticiper l'impact du barrage.

(2) la prise en compte du **mélange thermique**, et ses conséquences à l'amont comme à l'aval, sur la qualité de l'eau et l'habitat des organismes. Point fondamental, dépendant du premier, sur lequel l'expertise existe aussi.

(3) plus généralement, l'**accompagnement scientifique des études** [études initiales, ou de prévisions d'impact, ou de suivi éventuel]. A ce stade, le constat s'impose qu'il n'y a pas d'accompagnement scientifique (malgré une expertise très forte sur le Rhône) des études listées dans le Dossier du Maître d'Ouvrage (p. 48). Ceci est contraire à la recommandation qu'avait fait L'Autorité Environnementale sur ce point dès 2020 : « L'Ae recommande que les programmes scientifiques sur le Rhône soient

*pleinement valorisés ... sur l'appréciation des conséquences du projet de Saint Romain de Jalionas »,  
aujourd'hui Rhonergia.*